



Formation de Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé

Plan d'études 2021-2022

21.06.2021

Utilisation :

Le présent document permet aux participants au cours de Spécialiste STPS de visualiser leur plan de formation pour 2021-2022. Il présente les séminaires composant les modules de la formation, leur durée, leurs objectifs et les dates prévues en 2021-2022.

L'organisateur est à disposition pour toute question (coordonnées en pied de page).

Avertissement :

Les dates de cours, les titres des cours et les objectifs sont indiquées sous réserve de modifications.

Présence :

Tous les cours du module sont obligatoires. Une tolérance de 80% d'absence peut être admise sur justification. Une attestation de présence est remise après chacune des formations qui compose les modules.

MI : Module d'introduction (2h)

Intitulé et durée	Dates 21-22	Horaire 21-22
Introduction au cursus de spécialiste de la sécurité et à la protection de la santé	30.08.2021	10:00-12:00

MP1 : Appliquer les bases de la sécurité au travail et de la protection de la santé (42h)

Intitulé et durée	Dates 21-22	Horaire 21-22
Les métiers en santé et sécurité au travail et les partenaires associatifs	30.08.2021	13:30-17:30
Aspects juridiques de la santé et de la sécurité au travail	02.09.2021	08:15-12:15
Approfondissement des bases légales de la sécurité au travail et de la protection de la santé	02.09.2021	13:30-17:30
Maternité et jeunes travailleurs	08.09.2021	08:15-12:15
Les interlocuteurs officiels et les partenaires sociaux	08.09.2021	13:30-17:30
Introduction à la gestion de projet	13.09.2021	08:15-12:15
Structure d'entreprises et méthodes de travail	16.09.2021	08:15-12:15
Gérer des situations critiques	16.09.2021	13:30-17:30
La responsabilité en santé et sécurité au travail	22.09.2021	08:15-12:15
Ateliers Module 1	29.09.2021	08:15-12:15
STPS-Examen MO1	04-08.10.2021	

**MP2 : Créer et mettre en œuvre des concepts de sécurité et de protection de la santé
(99 heures)**

Intitulé et durée	Dates 21-22	Horaire 21-22
Systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail	14.10.2021	08:15-12:15
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques-Bases (STPS)	19.10.2021	08:15-12:15
Méthodes de détermination des dangers et de gestion des risques (Approfondissement)	21.10.2021	13:30-17:30
Dangers de chutes	02.11.2021	08:15-12:15
Substances nocives - base	03.11.2021	08:15-12:15
Substances biologiques	03.11.2021	13:30-17:30
Dangers thermiques et Substances inflammables et explosives	09.11.2021	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières-Bruit, ultrason et pression atmosphérique	11.11.2021	08:15-12:15
Dangers électriques	16.11.2021	08:15-12:15
Organisation du travail-Partie 1: Télétravail, co-working et travail à domicile	17.11.2021	08:15-12:15
Organisation du travail-Partie 2: Bases légales pour l'aménagement du temps de travail	17.11.2021	13:30-17:30
Dangers mécaniques-partie 1	25.11.2021	08:15-12:15
Dangers mécaniques-partie 2	25.11.2021	13:30-17:30
Actions inattendues et défaillance de l'alimentation en énergie	03.12.2021	08:15-12:15
Contraintes physiques particulières-Rayonnements	03.12.2021	13:30-17:30
Contraintes liées à l'environnement de travail	11.01.2022	08:15-12:15
Contraintes psychiques	18.01.2022	08:15-12:15
Contraintes exercées sur l'appareil locomoteur	20.01.2022	08:15-12:15
Comment gérer les accidents du travail pour les prévenir ?	20.01.2022	13:30-17:30
Organisation en cas d'urgence-Secours	24.01.2022	08:15-12:15
Organisation en cas d'urgence-Incendie	24.01.2022	13:30-17:30
La gestion des sinistres par la méthode de l'arbre des causes et d'autres moyens d'enquêtes	27.01.2022	13:30-17:30
La gestion des sinistres par la méthode statistiques	31.01.2022	13:30-17:30
Ateliers Module 2	01.02.2022	08:15-12:15
STPS-Examen MO2	07-11.02.2022	

MP3 : Organiser les formations et la prévention (25 heures)

Intitulé et durée	Dates 21-22	Horaire 21-22
Mise en place de formations en santé et sécurité au travail	21.02.2022	08:15-12:15
Campagne de prévention	21.02.2022	13:30-17:30
Documentation et recherche documentaire	01.03.2022	08:15-12:15
Instruction et autres moyens d'information	03.03.2022	08:15-12:15
Participation des travailleurs	03.03.2022	13:30-17:30
Ateliers Module 3	08.03.2022	08:15-12:15
STPS-Examen MO3	14-25.03.2022	

MA1 : Agir en tant que préposé à la sécurité et à la protection de la santé (38 heures)

Intitulé et durée	Dates 21-22	Horaire 21-22
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise-partie 1	29.03.2022	08:15-12:15
Intégrer la STPS dans les processus d'entreprise-partie 2	29.03.2022	13:30-17:30
Réception des équipements	31.03.2022	13:30-17:30
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 1	07.04.2022	08:15-12:15
Garantir la STPS dans la gestion des infrastructures-partie 2	07.04.2022	13:30-17:30
Effectuer des audits	12.04.2022	08:15-12:15
Procédures relatives aux autorités et organisation d'exécution	26.04.2022	08:15-12:15
Travailler avec des entreprises tierces selon les principes STPS-partie 1	28.04.2022	08:15-12:15
Travailler avec des entreprises tierces selon les principes STPS-partie 2	28.04.2022	13:30-17:30
STPS-Examen MA1	02-06.05.2022	

MO : Mettre en œuvre la sécurité au travail et la protection de la santé dans un contexte spécifique (22h)

Choisir une seule spécialisation : Construction OU Industrie OU Services

Spécialisation Construction-20h	17, 24 et 31 mai 2022 8:15-12:15 7 et 14 juin 2022 8:15-12 :15
Spécialisation Industrie-20h	19 et 25 mai 2022 8:15-12:15 2, 9 et 17 juin 2022 8:15-12:15
Spécialisation Service-20h	19 et 25 mai 2022 13:30-17:30 2, 9 et 17 juin 2022 13:30-17:30
Examen de module (2h)	20.06-15.07.2022

MPE : Module préparatoire aux examens (32 heures)

Préparation aux examens écrits et analyses des situations-16h	Aout-sept. 2022
Traitement des incidents critiques-8h	Aout-sept. 2022
Préparation à la présentation et à l'entretien-8h	Aout-sept. 2022

Séance de clôture et remise des diplômes

Intitulé	Objectifs	Date 2022
Bilan du cursus et discussion	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoir faire part de son avis sur l'organisation et le déroulement de la formation.- Retour sur le déroulement des examens et des résultats- Discuter de la possibilité de transfert, dans son activité professionnelle, des connaissances acquises.	Dates à déterminer.